

L'inspectrice d'académie,  
Directrice académique des services de  
l'Education nationale de la Manche

à

Mesdames et messieurs  
les instituteurs et professeurs des écoles

S/c de mesdames et messieurs les directeurs  
d'écoles

S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs  
de l'Education nationale

Saint-Lô, le 26 juin 2020



**Service des  
ressources humaines**

Affaire suivie par  
Benjamin CLEMENT

Téléphone  
02 33 06 92 10

Courriel  
dsden50-srh@ac-caen.fr

12, rue de la Chancellerie  
BP 442  
50002 Saint-Lô Cedex

<http://www.ac-caen.fr/ia50/>

**Objet :** appel à candidatures pour exercer en qualité de faisant fonction de directeur d'école

A l'issue des opérations de mobilité, des postes de direction sont restés vacants. En conséquence, j'ai décidé de procéder à un appel à candidatures en direction d'enseignants qui souhaiteraient faire fonction à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Cet appel à candidatures concerne en priorité, mais pas exclusivement, les enseignants restés sans poste à l'issue de la phase principale du mouvement.

Les enseignants retenus bénéficieront de 6 points de bonification au mouvement l'an prochain. Ils pourront également obtenir une priorité sur le poste de direction qu'ils auront occupé, s'il est resté vacant à l'issue du mouvement principal de cette année, à condition de le demander en 1<sup>er</sup> vœu et sous réserve d'être inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école.

Par ailleurs, comme le prévoit la réglementation, ils bénéficieront d'une NBI (nouvelle bonification indiciaire) de 8 points, ainsi que de l'indemnité 2217 majorée de 50%, d'un montant minimum de 224,45€ par mois. Les enseignants titulaires\* d'un poste seront nommés en délégation pour un an et resteront, de ce fait, titulaires de leur poste.

Les candidatures devront parvenir directement au service des ressources humaines pour le **jeudi 2 juillet 2020 au plus tard**, à l'aide de l'imprimé ci-joint.



Nathalie VILACÈQUE

**\* les enseignants exerçant déjà sur des postes de direction, des postes à exigences particulières ou relevant de l'ASH, ne sont pas concernés par cet appel à candidatures.**